

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**  
**Mairie de PRANLES**

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

e-mail : [mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr](mailto:mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr)

site internet: [www.pranles.fr](http://www.pranles.fr)

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12h

mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

<p align="center"><b>COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU 7 SEPTEMBRE 2012</b></p>
--

Sur convocation du Maire, le Conseil municipal de Pranles s'est réuni le 7 septembre 2012 à 20h30.

Présents : M. Denis CLAIR, M. Fabrice MARTEL, Mme Marie-Anne VIALATTE, M. Fabrice THIERS, Mme Murielle BERTHELOT, M. Patrick MOUNIER, M. Nicolas ARNAUD, M. Christian ROSE, M. Jean-Claude VIDAL.

Excusées : Mme Nathalie DHORMES, procuration donnée à M. Fabrice MARTEL, Madame Martine VERDAUX.

Ordre du jour :

- ⤴ Approbation du compte-rendu de la séance du 2 juillet 2012
- ⤴ Délibération pour création d'un poste d'agent recenseur.
- ⤴ Délibération non valeur – budget eau
- ⤴ Décision modificative N°2 du budget principal
- ⤴ Délibération pour mandater le Centre de gestion dans le cadre de la protection sociale des agents
- ⤴ Délibération indemnité conseil du nouveau percepteur de la Trésorerie
- ⤴ Questions diverses :
- ⤴ Devis AEI programmation éclairage public
- ⤴ Point définitif sur les travaux de la Pranlette
- ⤴ Travaux de voirie
- ⤴ Travaux espace d'animations
- ⤴ Personnel communal
- ⤴ Point sur la future Communauté d'agglomérations Centre Ardèche

Le Maire remercie les membres présents et sollicite un(e) secrétaire de séance avant d'aborder le 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Anne VIALATTE

**1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2012**

Aucune observation n'est formulée.

Le compte-rendu est adopté.

## **2 – DELIBERATION POUR LA CREATION D'UN POSTE D'AGENT RECENSEUR**

La commune de Pranles fera l'objet du recensement général de sa population en début 2013. A cet effet, il convient de créer un poste temporaire d'agent recenseur qui sera nommé par un arrêté du Maire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **3- DELIBERATION NON VALEUR – BUDGET EAU**

Il s'agit de porter en dépenses imprévues une dette de 3,54 € au budget eau, du fait de la dette d'un impayé de la part d'un ancien habitant de la commune .

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **4-DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL**

Il s'agit de comptabiliser la subvention concernant l'espace d'animations attribuée par les Sénateurs de l'Ardèche, dont la notification est arrivée tardivement et de l'imputer la DETR sur le bon article comptable, soit au 1341 (rappel 50.000 €), ainsi que le remboursement d'achat de concession d'anciens administrés de Pranles ayant déménagé, dont les crédits n'étaient pas prévus au budget primitif.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **5- DELIBERATION POUR MANDATER LE CENTRE DE GESTION DANS LE CADRE DE LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS**

Une consultation est menée par le centre de gestion de l'Ardèche dans le cadre de la protection sociale des agents.

Le conseil, sans s'opposer sur ce principe, préfère toutefois attendre les résultats de cette consultation pour délibérer ultérieurement afin de tenir compte des garanties qui seront proposées.

## **6- DÉLIBÉRATION INDEMNITÉ CONSEIL DU NOUVEAU PERCEPTEUR DE LA TRÉSORERIE**

Du fait des efforts budgétaires à supporter, il est proposé d'accorder une indemnité au percepteur à hauteur de 25 % de l'indemnité de base.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **7- QUESTIONS DIVERSES**

### **Proposition d'AEI**

Cette société propose d'équiper l'éclairage public d'horloges « astro » dans un but d'économie d'énergie. Le coût de cette opération qui concerne 7 postes et 38 lampes s'élèverait à 3 374 € HT, subventionable à hauteur de 50 % par le SDE07.

Le conseil se donne un délai avant de répondre à cette offre et d'étudier plus attentivement cette proposition.

### **Travaux de la Pranlette**

Le coût total des travaux de recaptage atteint un montant de 40 419,90 € HT, dépassant ainsi de 1 240,90 € le montant du marché estimé à 39 179 € HT.

Une réunion pour la définition du périmètre de protection doit se tenir avec les 2 hydrogéologues, le dossier de consultation pour la réalisation des lots relatifs à la canalisation vers le Muret, réservoir, changement des pompes, est en cours de constitution pour prévoir la suite de travaux

### **Travaux de voirie**

Le Maire informe le conseil que les travaux prévus sur la route de la Garde sont en cours de réalisation. Le revêtement doit être effectué le 10 septembre. 50 mètres supplémentaires ont pu être réalisés par rapport au projet initial.

### **Espace d'animations**

Malgré un léger retard sur les menuiseries, les travaux se poursuivent selon le calendrier arrêté, aucun autre imprévu n'étant apparu.

### **Personnel communal**

Le Maire informe le conseil de l'arrivée d'une part de Madame Bonnard en remplacement de Mme Bironneau en tant qu'assistante à l'institutrice de l'école maternelle et d'autre part, de celle de Mme Imbert en remplacement d'Elodie Terrasse. Basé sur une durée hebdomadaire de 26 heures pour six mois, cet emploi entre dans le cadre des « contrats aide à l'emploi » et bénéficie d'une aide de 80 %. Le coût pour la commune s'élève à 212 € par mois.

### **Point sur la future Communauté d'agglomérations Centre Ardèche**

Le Préfet a adressé un courrier à l'ensemble des communes du périmètre de la future communauté d'agglomérations pour recueillir leur avis sur l'intégration à cette nouvelle collectivité de la communauté de communes Barrès-Coiron.

Une réponse unitaire à ce courrier sera adressé par la communauté de communes Eyrieux aux Serres.

### **Proposition de cession de terrain**

Le maire rappelle la proposition d'une habitante de la commune de lui céder un terrain à proximité de la salle paroissiale. Face au refus de sa première proposition, jugée trop élevée, une nouvelle offre a été déposée, pour un montant de 9 000 €, soit 11,53 € le m<sup>2</sup>.

Le conseil adopte à l'unanimité le principe de cette acquisition foncière.

### **Biassou**

Madame Berthelot présente le bilan du « Biassou », organisé au mois de juin 2012 :

Recettes : 2 647 €

Dépenses : 807,14 €

Un bénéfice de 1 839,86 € est ainsi dégagé au profit du CCAS

### **Natura 2000**

La commune de Pranles est partie intégrante du site Natura 2000 « Vallée de l'Eyrieux » dont le document d'objectifs, porté par le Syndicat de rivière « Eyrieux Clair » est en cours d'élaboration.

Le chargé de mission est invité à présenter cette étude à la prochaine séance du conseil municipal.

### **Contrat de location espace d'animations**

Le projet de contrat est en cours d'élaboration. Il devra être validé pour être effectif dès lors que les travaux auront été réceptionnés.

Aucune autre question n'est soulevée.

**La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée le jeudi 25 octobre 2012 à 20h30.**

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h00.